

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Le FCP TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence composite 80 % iBoxx Euro Eurozone 3-5 + 20 % EURO STOXX 50 sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 3 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons réinvestis pour l'iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans et dividendes réinvestis pour l'EUROSTOXX 50. Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE est un fonds qui cherche à optimiser le couple rendement et risque, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaire, en titres en direct ou en OPCVM et FIA. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi en actions et produits de taux par le biais :

- d'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performance par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.
- d'une approche dite « bottom-up » :
- sélection d'OPC réalisée au travers d'une analyse quantitative et qualitative intégrant la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».
- d'une sélection d'obligations sur des critères fondamentaux : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux.
- d'une sélection d'actions sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance).

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- de -20% à 40% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont 5% maximum sur les pays émergents, de toutes tailles de capitalisations, de tous les secteurs, dont :
20% maximum de l'actif net en actions des pays hors zone euro ;
20% maximum de l'actif net aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations boursières, cotées sur les compartiments B et C ou les marchés français non réglementés mais régulés par Euronext y compris Euronext Growth.
- de 0% à 100% en instruments de taux (hors obligations convertibles), avec un niveau moyen de 50%, libellés en euro, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :
25% maximum en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- ou non notés ;
40% maximum de l'actif net en instruments non libellés en euro.
10% maximum en instruments de taux de pays émergents.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation.

Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 6.

- de 0% à 20% sur les marchés des obligations convertibles notées ou non.
- de 0% à 40% au risque de change sur les devises hors euro. Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif.

Le Fonds peut investir :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 100% son actif net en OPCVM de droit français ou européen, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans l'Union Européenne ouverts à une clientèle non professionnelle.

Il peut intervenir sur des titres intégrant des dérivés (obligations convertibles, des bons de souscription et les droits de souscription).

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des options, des futures et des contrats de change à terme (négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers) dans le but d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille aux risques actions, et/ou taux et de couvrir le portefeuille au risque de change.

La part C du FCP capitalise ses revenus. Sa devise de libellé est l'EUR.

COMMENTAIRE DE GESTION

Profil de risque : compte tenu de l'exposition équilibrée et flexible du fonds entre actions et instruments de taux, les principaux risques de l'OPCVM sont le risque de perte en capital, lié au marché action et de taux d'intérêt. La liste complète est disponible dans le prospectus.

Actif net du fonds au 31 décembre 2024 : 78 729 960,74 €

Valeur Liquidative au 31 décembre 2024 :

- Part C (EUR) : 168,16
- Part B (EUR) : 127,77
- Part I (EUR) : 1 296,10

Nombre de parts au 31 décembre 2024 :

- Part C : 321 272,631
- Part B : 78 557,924
- Part I : 11 317,228

Performance au 31 décembre 2024 :

- Part C : + 5,97%
- Part B : + 5,54%
- Part I : + 6,43%

Valorisation : quotidienne

1/ Contexte économique et financier & politique d'investissement

2/ Principaux mouvements au cours de l'exercice

3/ Informations relative aux frais

4/ Informations réglementaires

1/ Contexte économique et financier & politique d'investissement

1^{er} TRIMESTRE 2024

Après l'euphorie fin 2023, la tendance reste à la hausse pour les actions. La fin de mois aura été ponctuée par une saison de résultats rassurante (secteur technologique aux US, luxe en Europe). L'Eurostoxx 50 NR clôture le mois de janvier à +2,9% et le S&P 500 NR +3,4% en EUR. Sur le plan macroéconomique, la croissance américaine continue de surprendre positivement et l'inflation poursuit sa trajectoire baissière. La situation en zone euro apparaît plus complexe avec une croissance économique atone malgré un taux de chômage très bas. Dans ce contexte, la BCE et la Fed continuent d'affirmer qu'il est trop tôt pour envisager une baisse de taux.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,52% au cours du mois.

L'exposition aux actions du fonds reste stable à 23%. Nous restons plus positifs sur les actions américaines que les actions européennes en raison du différentiel de croissance entre les deux zones.

Du côté obligataire, nous restons plus mesurés que le marché quant à de futures baisses des taux de la part des banques centrales. Le positionnement de la poche taux reste ainsi relativement court.

Nouveau record sur les marchés actions en février (Stoxx 600 +1,6%, S&P 500 +5,2%) malgré les surprises négatives liées à l'inflation. Ainsi, le marché n'anticipe plus que 4 baisses de taux de la part de la FED contre 6 au mois de décembre, favorisant une remontée progressive des taux longs. Les bonnes nouvelles sont venues des publications qui sont ressorties au-dessus des attentes, notamment sur les valeurs technologiques américaines. Du côté des taux/crédit, les durations courtes et le « high yield » ont su tirer leur épingle du jeu.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,58% au cours du mois, et de +1,10% depuis le début d'année.

La solidité de l'économie américaine, couplée à des résultats de bonne facture, renforce notre conviction sur la zone. Nous renforçons ainsi notre exposition aux actions américaines, qui passe de 23% à 35% de la poche actions, au détriment des actions européennes. Cela ne modifie pas l'exposition globale aux actions (qui reste à 24%), mais augmente l'exposition au dollar de 11% à 15% du portefeuille.

Sur la partie taux/crédit, la duration du portefeuille reste relativement courte à 2,6 années. En effet, si les marchés ont recalibré leurs attentes de baisses de taux pour l'année 2024, celles-ci nous paraissent toujours trop optimistes.

Le premier trimestre 2024 se clôture sur une note positive. Les perspectives se redressent doucement en Europe, l'indice PMI rebondit grâce à la composante services. La croissance américaine reste quant à elle dynamique mais commence à montrer des signes d'inflexion. La BCE et la Fed maintiennent leurs taux inchangés en mars, mais sont confiantes sur la poursuite de la désinflation ce qui rassure les investisseurs. Dans ce contexte le S&P 500 NR gagne +3,4% sur le mois et l'Euro stoxx 50 NR +4,3%. Les bonnes nouvelles sur le plan économique avantagent le style « value » qui avait sous-performé les valeurs de croissance sur le début d'année.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +1,48% au cours du mois, et de +2,60% depuis le début d'année.

Au sein de la poche actions, nous avons continué de renforcer les actions américaines au détriment des actions européennes. Au-delà de l'environnement macro-économique plus favorable, les révisions à la hausse des BPA nous conduisent à rester plus positifs sur le marché américain. La poche actions se compose ainsi de 51% d'actions européennes, 41% d'actions américaines et 8% d'actions chinoises. Du côté des obligations, nous maintenons un positionnement tactique relativement court car nous restons convaincus que la Fed disposera de moins de marge de manœuvre que ce que les marchés anticipent pour de futures baisses de taux.

2ème TRIMESTRE 2024

Après un début d'année très favorable aux actions, le mois d'avril marque le retour de la volatilité. En effet, la désinflation de plus en plus laborieuse conduit les marchés à recalibrer davantage leurs anticipations de baisses de taux. Le 10 ans américain frôle les 4,7%, soit son niveau de début novembre. En Europe, bien que l'activité reste hétérogène selon les pays, la conjoncture continue de s'améliorer et l'inflation poursuit sa trajectoire baissière. Le découplage de politique monétaire entre les deux zones commence à être intégré. Enfin, à contrecourant, les actions chinoises progressent nettement en avril : la croissance du PIB a dépassé les attentes, et ce malgré des indicateurs économiques mitigés en mars.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -0,46% au cours du mois, et de +2,12% depuis le début d'année.

Nous profitons du repli des actions pour renforcer l'exposition du fonds de 25% à 29%. Si nous restons plus positifs sur le marché américain, la part de valeurs européennes est légèrement renforcée (56% de la poche actions) dans un contexte d'amélioration de la conjoncture économique. Côté taux, le rebond du mois d'avril qui a suivi la publication du CPI américain constitue une opportunité. Nous renforçons la duration du portefeuille, de 2,6 à 3,5 ans, en intégrant des obligations souveraines américaines à duration longue.

Si le mois de mai a très bien démarré pour les marchés actions, ces derniers ont vite été déstabilisés par la nette remontée des taux souverains. En effet la désinflation stagne de part et d'autre de l'Atlantique et, couplée à une croissance économique qui se tient relativement bien, le début du cycle de baisse des taux risque d'être retardé. Dans ce contexte le S&P 500 surperforme à +4,9%, soutenu par la bonne publication de Nvidia. L'Euro stoxx 50 est à +2,1%, et le dollar recule sensiblement sur le mois.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,99% au cours du mois, et de +3,13% depuis le début d'année.

Le fonds conserve sa surpondération actions, avec une exposition de l'ordre de 30%. Avec un risque de guerre commerciale entre la Chine et les USA, ainsi qu'une consommation chinoise toujours sous pression en l'absence de mesures fortes, nous profitons du rebond des actions chinoises pour sortir la position mi-mai. Nous renforçons en contrepartie les actions américaines, qui représentent désormais 43% de la poche actions. Sur la poche obligataire nous continuons de renforcer progressivement la duration pour accompagner la remontée des taux.

Le mois de juin a été marqué par l'émergence d'incertitudes politiques en France suite à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par E. Macron, soulevant de nombreuses interrogations concernant le déficit public. Sur les marchés obligataires, cette inquiétude s'est traduite par une hausse de la prime de risque française : le spread entre l'OAT et le Bund Allemand 10 ans atteint 80bp. Côté actions, le CAC 40 NR perd 6,25% sur le mois, creusant ainsi l'écart par rapport à l'Euro stoxx 50 depuis le début d'année. En effet nous n'assistons pas à ce stade à de contagion sur les marchés européens. En outre cela impacte peu la croissance mondiale, soutenue notamment par les Etats-Unis. Les actions américaines continuent ainsi leur progression, toujours sous l'impulsion du secteur technologique.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,06% au cours du mois, et de +3,20% depuis le début d'année.

Du fait de notre exposition modérée aux actions françaises, notre positionnement reste stable. Nous restons positifs sur les marchés actions mondiaux et maintenons ainsi l'exposition à 30%. Pas de changement sur la poche obligataire, qui reste composée d'une part d'obligations d'entreprises bénéficiant toujours d'un portage positif ; d'autre part d'obligations d'État jouant un rôle de décorrélation.

3^{ème} TRIMESTRE 2024

Le mois de juillet se clôture sur une saison de résultats mitigée. On assiste des 2 côtés de l'Atlantique à une rotation des grandes valeurs de croissance au profit des plus petites capitalisations. Les valeurs technologiques corrigent, avec d'une part un risque géopolitique faisant pression sur le secteur des semi-conducteurs, d'autre part des chiffres décevants aux USA (Alphabet, Tesla). Dans cet environnement particulièrement volatil, l'Euro stoxx 50 NR se maintient (-0,3%) et le S&P 500 gagne 1,2% (USD).

Le Nasdaq 100 quant-à-lui perd 1,6%. On observe en juillet un retour de la décorrélation entre actions et obligations. En effet si le marché actions s'est focalisé sur les résultats, les taux sont restés sensibles

à l'environnement macro-économique. Ainsi, les derniers chiffres d'inflation ont permis à la Fed de laisser la porte ouverte à une première baisse de taux dès septembre, entraînant une détente des taux souverains.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +1,03% au cours du mois, et de +4,26% depuis le début d'année.

Nous renforçons l'exposition actions de 30% à 33,5% en intégrant un ETF CAC 40. En effet, entre incertitude politique et résultats parfois décevants, le CAC 40 a perdu près de 10% depuis son point haut mi-mai, ce qui nous paraît excessif. Pas de changement sur la poche taux, le rendement s'élève à 4% pour une durée de 3,5 ans.

Le mois d'août a été marqué par une forte volatilité des marchés à la suite d'indicateurs économiques décevants aux USA. Ce mouvement fut amplifié par le débouclage des opérations de « Yen carry trade ». En effet, le changement de tonalité de la Banque Centrale japonaise a provoqué une hausse des taux et un fort mouvement sur la parité USD/JPY. Malgré cet événement, le marché a su rebondir avec l'intervention de J. Powell à Jackson Hole. Ce dernier a indiqué que le ralentissement de l'inflation ainsi que les premiers signaux de tension du marché de l'emploi ouvraient la porte à un changement de politique monétaire. Dans ce contexte le S&P 500 NR clôture à +2,4% (USD) et l'Euro Stoxx 50 NR à +1,8%.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,27% au cours du mois, et de +4,54% depuis le début d'année.

Les craintes de récession sont revenues en force pendant l'été mais nous n'adhérons toujours pas à ce scénario. Nous maintenons ainsi notre exposition aux actions inchangée. Du côté obligataire, nous profitons du mouvement de détente des taux longs (post discours de Powell) pour prendre nos profits sur les obligations souveraines américaines de long terme. Enfin côté devises, nous avons une exposition USD de l'ordre de 20%. En effet malgré la faiblesse de la devise américaine, elle constitue toujours une valeur refuge dans un marché volatil.

Un mois de septembre animé sur le plan macroéconomique : d'une part le changement de politique monétaire aux USA avec une 1ère baisse de taux de 50bp, d'autre part l'annonce de mesures chinoises visant à relancer l'économie et à soutenir le marché immobilier et boursier. Les marchés réagissent très positivement (+22,9% pour le MSCI China EUR sur le mois). L'impact économique à plus long terme reste cependant discutable en l'absence de réformes structurelles ciblant plus particulièrement la consommation des ménages.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,82% au cours du mois, et de +5,40% depuis le début d'année.

Le manque de catalyseurs à court terme et la hausse de la volatilité des marchés actions, liée aux incertitudes politiques internationales, nous poussent à adopter une approche plus prudente.

Ainsi, nous réduisons significativement notre exposition aux actions, passant de 33,5% à 25%. Cet allègement concerne à la fois la poche actions Europe et la poche actions USA. Nous profitons d'ailleurs du rebond du CAC 40 (fortement pondéré en valeurs du luxe sensibles à l'économie chinoise) pour sortir la position. Sur la poche taux nous conservons un positionnement tactique plutôt court avec une durée de l'ordre de 2,5 ans.

4^{ème} TRIMESTRE 2024

A l'approche des élections américaines, les marchés intègrent de façon croissante une victoire de D. Trump, laissant craindre une remontée de l'inflation. Dans ce contexte le 10 ans américain retrouve son

niveau de juillet à 4,30% et le dollar rebondit significativement par rapport à l'euro. En parallèle, les marchés actions évoluent au gré des publications de résultats. La faiblesse de la demande chinoise impacte plus particulièrement les indices européens (automobile, luxe). L'Euro stoxx 50 clôture à -3,3% et le S&P 500 à +1,8% en EUR.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -0,66% au cours du mois, et de +4,71% depuis le début d'année.

Nous avons sensiblement allégé l'exposition aux actions européennes en prévision des résultats, l'environnement économique restant plus porteur aux Etats-Unis. Nous poursuivons ce mouvement au cours du mois, ramenant l'exposition de 25 à 20%. Par ailleurs, nous profitons du rebond marqué des taux souverains pour renforcer notre exposition obligataire de 55% à 70%. Le renforcement a été effectué sur des obligations d'entreprises européennes, ainsi que sur des emprunts d'états américains de long terme pour tirer profit de la tendance à la baisse des taux à moyen terme. La duration du portefeuille passe ainsi de 2,5 à 3,6 ans.

Le mois de novembre a été marqué par la victoire écrasante de D. Trump à l'élection présidentielle, doublée d'un contrôle républicain au Sénat et à la Chambre des représentants. Les mesures attendues devaient soutenir la croissance américaine mais également l'inflation, ce qui a entraîné des tensions sur les taux et un rebond significatif du dollar et des actions américaines (+8,8% en EUR pour le S&P 500 sur le mois). A l'inverse le risque de guerre commerciale pèse sur les actions émergentes et européennes, qui clôturent le mois en territoire négatif.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +1,37% au cours du mois, et de +6,14% depuis le début d'année.

Nous maintenons l'exposition actions du fonds à 20% avec cependant un biais plus européen. Nous prenons en effet une partie de nos profits sur la poche américaine après la forte hausse post-élections (amplifiée par l'appréciation du dollar face à l'euro).

Ce positionnement est tactique, alors que le différentiel de valorisation entre l'Europe et les Etats-Unis atteint un nouveau sommet.

2024 aura été une belle année pour les marchés financiers. Les actions américaines se sont distinguées avec une hausse impressionnante de 33% (en EUR), portées par une croissance résiliente et un secteur technologique en plein essor. Les actions européennes, bien qu'en hausse (+9%), affichent désormais un niveau de décote historique. Cela s'explique en partie par un environnement économie plus fragile, couplé à des incertitudes politiques en France et en Allemagne. Le marché obligataire clôture également en territoire positif (en moyenne +5% pour l'investissement Grade EUR et +8% pour le high yield). L'année se termine toutefois sur une note plus prudente : les spreads atteignent des niveaux historiquement bas et les taux rebondissent. L'élection de D. Trump a en effet ravivé les craintes inflationnistes, poussant la Fed à réviser ses perspectives pour 2025 (passant de 3 à 2 baisses de taux). L'impact sur les obligations souveraines américaines est non négligeable, avec une remontée du 10 ans à 4,6% fin décembre.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -0,15% au cours du mois, et de +5,97% depuis le début d'année.

Pour la fin de l'exercice 2024, nous conservons une position plus neutre sur les marchés actions en raison des incertitudes politiques et du niveau de valorisation des actions américaines. Le marché européen apparaît quant à lui attractif en raison de ses faibles valorisations et de la perspective d'un changement de gouvernement en Allemagne. Sur la partie obligataire, la sensibilité du portefeuille pourra être progressivement augmentée, tout en maintenant un risque de crédit global stable.

2/ Principaux mouvements au cours de l'exercice

Titres	Acquisitions (en €)	Titres	Cessions (en €)
BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y ETF	12 763 813,76	Union + IC	17 720 753,61
Union + IC	11 140 466,56	BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y ETF	13 229 192,51
iShares € Corp Bond ESG ETF EUR Acc	10 480 322,98	Lyxor Euro Govt Bd 3-5Y(DR) ETF Acc	11 767 102,77
Xtrackers S&P 500 EW ESG ETF 1C	9 097 335,73	CM-CIC Dollar Cash C	10 152 900,42
UBS(Lux)FS EURO STOXX 50 ESG AEURdis	6 126 155,86	UBS(Lux)FS EURO STOXX 50 ESG AEURdis	6 433 494,38

Les instruments financiers et placements collectifs du groupe détenus :

Au cours de la période sous revue Tailor Allocation Défensive a utilisé des fonds gérés par la société de gestion TAILOR AM.

Fonds utilisés :

Tailor Crédit Rendement Cible I (FR0011819036)

Tailor Crédit Short Duration I (FR0013287646)

Tailor Actions Entrepreneurs I (FR0013333572)

Tailor Actions Avenir ISR I (FR0013342060)

Tailor Crédit 2028 (FR001400BW13)

Au 31/12/2024, Tailor Allocation Défensive est investi dans les fonds gérés par Tailor AM ci-après :

Tailor Actions Entrepreneurs (I) pour 8 545 parts soit 1,61% de l'actif net

Tailor Crédit Rendement Cible (I) pour 121 576 parts soit 19,05% de l'actif net

Tailor Actions Avenir ISR (I) pour 36 645 parts soit 7,26% de l'actif net

Tailor Credit Short Duration (I) pour 119 680 parts soit 16,83% de l'actif net

Tailor Crédit 2028 (I) pour 45 600 parts soit 7,02% de l'actif net.

3/ Information relative aux frais

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux/Barème	
Frais de gestion financière	Actif net	Part C	1,60% TTC maximum
		Part B	1,80% TTC maximum
		Part I	0,90% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, avocats, distribution, valorisateur...)	Actif net	Part C	0,10% TTC maximum
		Part B	
		Part I	
Frais indirects maximum	Actif net	Part C	3,00% TTC maximum
		Part B	
		Part I	
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Actions, Trackers, Droits : la société de gestion : 60% le dépositaire : 40% - Obligations : le dépositaire : 100% - OPC/ FIA : le dépositaire : 100% - Marché à terme (Monep Eurex) : le dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Part C	Actions, warrants, droits : 0.18 % maximum TTC Obligations, Obligations convertibles TCN : Forfait : 66 € TTC maximum OPCVM / FIA : 180 € TTC Maximum. Options : 0.30% de la prime - min 10€+ frais d'intermédiation Autres Marchés traités en € Futures et Options : 1 € / lot + Frais d'Intermédiation
		Part B	
		Part I	
Commission de surperformance	Actif net	Part C	11.96% TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (1)
		Part B	20% TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (2)
		Part I	15% TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (3)

4/ Informations réglementaires

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

- *Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance*

Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds n'est pas fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables

sur le plan environnemental. Toutefois, les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

Par ailleurs, TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe d'informations périodiques dédiée à la stratégie d'investissement ESG du fonds.

Dénomination du produit : TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Identifiant d'entité juridique : 549300NLB768SRMF2047

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ Oui	●● ☐ Non
☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental :_% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social :_%	☐ Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ avec un objectif social ☒ Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié comme un produit financier article 8 conformément au règlement SFDR. Ce produit financier vise à concilier la performance financière avec des critères extra-financiers : environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

L'analyse extra-financière opérée au sein de la gamme multi-classes d'actifs repose sur les piliers suivants :

1. Une politique d'exclusions sectorielle consistant à retirer de notre univers d'investissement les expositions directes ou indirectes aux sociétés ayant une part significative de leur chiffre d'affaires dans des secteurs jugés controversés du fait de leur incidence négative en matière environnementale et/ou sociale (armes controversées, jeux d'argent, tabac, pornographie, charbon). En complément, sur une base normative, nous excluons les sociétés les plus controversées (identifiées par Sustainalytics, niveau 5) ;
2. Un filtre ESG reposant sur un système de notation propriétaire qui permet d'évaluer et d'analyser les fonds et les titres financiers, sur chacun des 3 piliers ;
3. L'engagement : dialogue avec les sociétés de gestion et vote en AG des sociétés détenues en direct.

Cette démarche d'analyse extra-financière s'applique à 90% au moins de l'actif net. Au 31/12/2024, ce pourcentage était de 95%.

- *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

OPC :

Dans le cadre de son processus de sélection d'OPC externe, une grille de critères a été mise en application à travers divers indicateurs extra-financiers. Pour sa sélection d'OPC et d'ETF, l'équipe de gestion accorde de l'importance à l'implication des produits sur les aspects ESG (prise en compte des PAI, existence d'une politique de vote ou d'engagement actionnarial ; existence d'une politique d'exclusions sectorielles...). Elle regarde également plusieurs indicateurs sur les 3 grands piliers E (intensité carbone, impact négatif sur la biodiversité...), S (diversité du CA, écart salarial hommes/femmes...) et G (politique anti-corruption, protection des lanceurs d'alerte...). Cela se traduira par une exposition à minima de 90% sur des fonds SFDR 8 ou 9 de l'exposition en OPC.

Titres en direct :

S'agissant des titres en direct, chaque émetteur est analysé et noté sur 100 préalablement à l'investissement. Le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, est durablement supérieur à 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays développés et supérieur à 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents » ou des actions émises par des petites et moyennes capitalisations. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Indicateurs environnementaux : existence d'une feuille de route environnementale ; évolution des principaux ratios environnementaux (consommation d'eau, émissions de CO2 ; production et traitement de déchets plastiques...) ; exposition des fournisseurs aux risques environnementaux... ;
- Indicateurs sociaux : satisfaction des salariés ; turnover des effectifs ; politique de formation et potentiel de rétention des salariés ; diversité ; protection des salariés en matière de santé et de sécurité ; exposition des fournisseurs aux risques sociaux... ;
- Indicateurs de gouvernance : politique de transparence sur les salaires du management ; intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération ; proportion de femmes au conseil d'administration, proportion d'administrateurs indépendants au conseil d'administration...

A la clôture de l'exercice du produit financier :

- 95,3% du fonds est investi sur des ETF et OPC relevant de l'article 8 du règlement SFDR.

- 4,7% du fonds est investi sur un ETF relevant de l'article 6 du règlement SFDR (noté 0 ci-dessous, donc parmi les 10% maximum de l'actif non aligné avec les caractéristiques environnementales et sociales promues).

Le solde correspond aux actions détenues en direct et au cash.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des 3 positions les mieux et moins bien notées :

Les 3 valeurs les mieux notées			Les 3 valeurs les moins bien notées		
Nom	Poids sur Invest (%)	Note ESG	Nom	Poids sur Invest (%)	Note ESG
Amundi MSCI Europe ESG Broad CTB ETF DR EUR C	4,830%	2,82	Amundi US Treasury Bond Lng Dtd ETF Acc	4,560%	-
Tailor Actions Avenir ISR I	3,610%	2,60	Tailor Credit Short Duration I	16,830%	0,25
iShares € Corp Bond ESG ETF EUR Acc	13,340%	2,51	Tailor Credit 2028 I	7,020%	0,96

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Tailor Allocation Défensive cherche à optimiser le couple risque et rendement, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaire, par le biais d'un investissement en titres en direct ou en parts ou actions d'OPCVM. 90% de l'encours du fonds doit être au minimum évalué selon notre méthodologie ESG. Ci-dessous, au 31/12/2024, la liste des premières positions du produit financier ainsi que la répartition géographique et sectorielle :

PRINCIPALES POSITIONS

Tailor Crédit Rendement Cible I	17,8%
Tailor Crédit Short Duration I	15,8%
iShares € Corp Bond ESG ETF EUR Acc	12,5%
Tailor Actions Avenir ISR I	7,5%
Tailor Credit 2028 I	6,6%

PROFIL DU PORTEFEUILLE

OPCVM	58,7%
Lignes directes	7,1%
ETF	34,2%

Exposition actions	25,8%
Exposition obligations (hors monétaire)	61,1%
Exposition devises (hors euro)	41,9%

Répartition par zone géographique

Zone Euro	64,0%
Europe (hors ZE)	10,4%
US	25,4%
Pays émergents	0,0%
Autres	0,0%

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

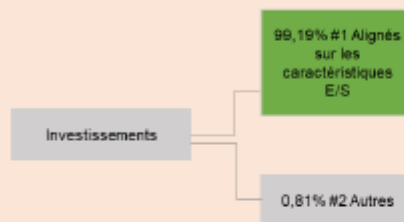
• Quelle était l'allocation des actifs ?

Le produit financier a investi au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont fait l'objet d'une évaluation ESG selon le processus en place (99,19% au 31/12/2024) – donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% de l'actif net n'était pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres ; soit 0,81% au 31/12/2024). La somme de ces deux éléments conduit à un investissement à 100% dans les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables (#1B Autres caractéristiques E/S).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La réponse à cette question peut être consultée en réponse à la question « quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ? »



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxinomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes au 31/12/2024.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Non applicable, pas de rapport périodique établi lors de l'exercice précédemment clos.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les liquidités, qui ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, la société de gestion a mis en place les mesures suivantes :

1/ Dispositif de gouvernance

Tenue d'un comité des risques trimestriel, réunissant les membres de la direction, le responsable des risques, les représentants de chaque équipe de gestion ainsi que la conformité. Lors de ce comité, le responsable des risques fait part de son suivi trimestriel quant au taux d'analyse ESG du portefeuille (devant être supérieur à 90%).

Tenue d'un comité ESG semestriel, réunissant les équipes de gestion et le responsable des risques pour échanger et statuer sur différents sujets : la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses ; la conformité au référentiel du label ISR pour les fonds concernés ; les titres « litigieux » quant à leur note ESG ; le dispositif de vote et d'engagement...

2/ Dispositif de contrôle

La société de gestion dispose de trois niveaux de contrôle :

- Un contrôle de premier niveau assuré par les équipes de gestion qui veillent à l'application de la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses et du code de transparence ;
- Un contrôle de second niveau quotidien assuré par le responsable des risques qui veille notamment au respect des mesures quantitatives (taux d'analyse de 90% ; exclusion de 20% des notes les plus basses) ;
- Un contrôle de troisième niveau assuré par le service conformité & contrôle interne selon une fréquence annuelle afin de veiller notamment au respect du référentiel édicté par le label ISR.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Le produit financier a fait une performance de +5,97% sur l'exercice 2024. L'indicateur de référence 80 % iBoxx Euro Eurozone 3-5 + 20 % Eurostoxx 50 libellé en euro a progressé de +4,39%, sur la même période.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2024

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité du contact commercial, la solidité financière, la qualité des prix, la qualité du News Flow et de la recherche, la qualité d'exécution et la qualité de la prestation administrative. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2024 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- Effectif total de la société de gestion au 31 décembre 2024 : 17 collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2024 : 1'631'752 EUR dont près de 85% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2024 s'est élevée à 247'312 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2024 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :

- Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 1'458'432 EUR

- Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 127'000 EUR

Au cours du 4ème trimestre 2021, un audit du dispositif de rémunération du personnel a été mené par le cabinet AGAMA Conseil. L'audit a permis de souligner l'adéquation de la politique de rémunération aux dispositions réglementaires et le respect par Tailor AM de sa politique de rémunération.

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 05 décembre 2022 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions réglementaires.

- Valorisation par cours forcé

Aucun titre en portefeuille n'a fait l'objet d'une valorisation par l'emploi d'une méthode de cours à forcer.

- Opérations de financement sur titres (Règlement SFTR)

Cet OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

- Instruments financiers dérivés

L'OPCVM est concerné par les « Instruments financiers dérivés » conformément à la position AMF n°2013-06.

Le FCP peut intervenir sur des futures et des options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux ou action. Il peut également intervenir sur des contrats de change à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir le portefeuille au risque de change.

Les instruments dérivés peuvent, également, servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants.

L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) aux marchés actions ne peut excéder 100% de l'actif net.

Au 31/12/2024, le fonds n'utilisait pas d'instruments financiers dérivés.

Evènements intervenus au cours de la période

07/05/2024 - Caractéristiques juridiques : La mise à jour du phrasé relatif au commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit- représentée par M. Amaury COUPLEZ

07/05/2024 - Changement de délégation : La mise à jour du délégataire de la gestion administrative et comptable, désormais le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 6, avenue de Provence - 75009 Paris

07/05/2024 - Caractéristiques de gestion : La mise à jour de la stratégie d'investissement

07/05/2024 - Caractéristiques parts (hors frais) : La modification du tableau afférent aux coûts facturés à l'OPCVM par la mise à jour de la dénomination du poste de frais

07/05/2024 - Caractéristiques parts (hors frais) : La modification de chaque paragraphe afférent au descriptif de la méthode de calcul de la commission de superperformance de chaque part

07/05/2024 - Mise à jour de la trame : Au sein du paragraphe sur les Informations d'ordre commercial , la mise à jour du paragraphe sur les critères ESG

18/09/2024 - Mise à jour de la trame : L'ajout des droits de souscription parmi la nature des instruments utilisés dans le cadre de l'utilisation des titres intégrant des dérivés

18/09/2024 - Frais : L'ajout des commissions de mouvements applicables aux Trackers , facturés à la même tarification que les actions et droits, sans que cela entraîne une augmentation des frais selon la société de gestion.

31/10/2024 - Fusion/absorption : En date du 04/11, la société de gestion TAILOR AM procède à la fusion par voie d'absorption du fonds MULTI-ASSET MODERATE par le fonds TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE.

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	4 926 046,66	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 926 046,66	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	785 023,23	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	785 023,23	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	72 392 949,80	
OPCVM	64 562 965,71	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	7 829 984,09	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	0,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	78 104 019,69	
Créances et comptes d'ajustement actifs	9 111,08	
Comptes financiers	1 444 286,80	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	1 453 397,88	
Total Actif I + II	79 557 417,57	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	74 273 052,07	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	4 456 908,67	
Capitaux propres I	78 729 960,74	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	0,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	827 456,83	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	827 456,83	
Total Passifs : I + III + IV	79 557 417,57	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	305 407,19	
Produits sur obligations	15 000,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	320 407,19	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	320 407,19	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 223 169,95	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 223 169,95	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-902 762,76	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	101 692,56	
Revenus nets I = C + D	-801 070,20	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	5 262 841,25	
Frais de transactions externes et frais de cession	-174 688,30	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	5 088 152,95	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-378 800,55	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	4 709 352,40	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	688 372,66	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	9 502,28	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	697 874,94	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-149 248,47	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	548 626,47	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	4 456 908,67	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le FCP TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence composite 80 % iBoxx Euro Eurozone 3-5 + 20 % EURO STOXX 50 sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 3 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons réinvestis pour l'iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans et dividendes réinvestis pour l'EUROSTOXX 50. Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE est un fonds qui cherche à optimiser le couple rendement et risque, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaire, en titres en direct ou en OPCVM et FIA. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	78 729 960,74	77 725 592,22	111 580 570,60	146 600 521,05	159 136 872,94
PART CAPI B					
Actif net	10 037 257,36	11 183 499,97	12 933 141,11	16 749 411,37	19 428 240,46
Nombre de parts	78 557,924	92 376,554	111 580,561	134 985,673	163 671,368
Valeur liquidative unitaire	127,77	121,06	115,91	124,08	118,70
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	5,81	-2,31	-0,62	4,14	-2,02
PART CAPI C					
Actif net	54 024 444,34	61 193 320,72	91 160 542,63	109 375 495,67	115 612 513,27
Nombre de parts	321 272,631	385 637,983	601 244,162	675 201,100	747 967,465
Valeur liquidative unitaire	168,16	158,68	151,62	161,99	154,57
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	8,30	-2,71	-0,50	5,81	-2,35
PART CAPI I					
Actif net	14 668 259,04	5 348 771,53	7 486 886,86	20 475 614,01	24 096 119,21
Nombre de parts	11 317,228	4 392,000	6 479,000	16 701,125	20 713,125
Valeur liquidative unitaire	1 296,10	1 217,84	1 155,56	1 226,00	1 163,33
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	69,27	-12,51	4,31	50,59	-11,13

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part B :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010487512	1,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,6 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum Les frais de fonctionnement et autres services couvrent les frais suivants : - frais d'enregistrement et de référencement des Fonds ; - frais d'informations clients et distributeurs ; - frais des données ; - frais de dépositaire, juridique, audit, fiscalité etc. ; - frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs. Des exemples associés à chaque catégorie de frais cités ci-dessus peuvent être consultés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05 ou vous être communiqués sur simple demande auprès de notre société de gestion. Ce taux sera prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.	Actif net
B	FR0011408806	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum Les frais de fonctionnement et autres services couvrent les frais suivants : - frais d'enregistrement et de référencement des Fonds ; - frais d'informations clients et distributeurs ; - frais des données ; - frais de dépositaire, juridique, audit, fiscalité etc. ; - frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs. Des exemples associés à chaque catégorie de frais cités ci-dessus peuvent être consultés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05 ou vous être communiqués sur simple demande auprès de notre société de gestion. Ce taux sera prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.	Actif net

I	FR0011731793	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum Les frais de fonctionnement et autres services couvrent les frais suivants : - frais d'enregistrement et de référencement des Fonds ; - frais d'informations clients et distributeurs ; - frais des données ; - frais de dépositaire, juridique, audit, fiscalité etc. ; - frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs. Des exemples associés à chaque catégorie de frais cités ci-dessus peuvent être consultés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05 ou vous être communiqués sur simple demande auprès de notre société de gestion. Ce taux sera prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.	Actif net
---	--------------	--	-----------

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010487512	3% TTC maximum de l'actif net
B	FR0011408806	3% TTC maximum de l'actif net
I	FR0011731793	3% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0010487512 C

11.96% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (1)

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif théorique d'un fonds de référence qui suit les performances de l'indicateur de référence et qui enregistre les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 11,96% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de

référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0011408806 B

20% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (2)

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif théorique d'un fonds de référence qui suit les performances de l'indicateur de référence et qui enregistre les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 11,96% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de

cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.

La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0011731793 I

15% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (3)

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif théorique d'un fonds de référence qui suit les performances de l'indicateur de référence et qui enregistre les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 11,96% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre

deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
la société de gestion (1) : 60% le dépositaire (2) : 40%	(1)	(2)	
Actions, trackers, warrants, droits : 0.18 % maximum TTC			
le dépositaire (2) : 100%			
Obligations, Obligations convertibles TCN : Forfait : 66 € TTC maximum			
le dépositaire (2) : 100%			
OPCVM / FIA : 180 € TTC Maximum			
le dépositaire (2) : 100%			
Options : 0.30% de la prime - min 10€+ frais d'intermédiation Autres Marchés traités en € Futures et Options : 1 € / lot + Frais d'Intermédiation			
Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

✓ Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

✓ Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

✓ Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

✓ Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion. Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

✓ Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

✓ Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

✓ Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Le Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent figure en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	77 725 592,22	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	24 497 094,82	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-28 375 995,88	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-902 762,76	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 088 152,95	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	697 874,94	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	4,45	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	78 729 960,74	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI B		
Parts souscrites durant l'exercice	1 100,192	137 516,70
Parts rachetés durant l'exercice	-14 918,822	-1 858 762,30
Solde net des souscriptions/rachats	-13 818,630	-1 721 245,60
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	70 819,790	11 436 472,45
Parts rachetés durant l'exercice	-135 185,142	-22 307 886,72
Solde net des souscriptions/rachats	-64 365,352	-10 871 414,27
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	10 169,988	12 923 105,67
Parts rachetés durant l'exercice	-3 244,760	-4 209 346,86
Solde net des souscriptions/rachats	6 925,228	8 713 758,81

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI B	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0011408806	PART CAPI B	Capitalisable	EUR	10 037 257,36	78 557,924	127,77
FR0010487512	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	54 024 444,34	321 272,631	168,16
FR0011731793	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	14 668 259,04	11 317,228	1 296,10

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Pays-Bas +/-			
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	4 926,05	3 667,06	1 258,99	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	4 926,05					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	785,02	785,02	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 444,29	0,00	0,00	0,00	1 444,29
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	785,02	0,00	0,00	1 444,29

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	785,02	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 444,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 444,29	0,00	0,00	785,02	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	DKK +/-			Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	785,02
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	785,02

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007045109	FED SUPPORT MONETAIRE ESG-SI	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Monétaire	France	EUR	338 076,60
FR0011819036	TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	TAILOR CAPITAL	Obligations	France	EUR	14 996 399,60
FR0013287646	TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	TAILOR CAPITAL	Obligations	France	EUR	13 247 379,20
FR0013333572	TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	TAILOR CAPITAL	Actions	France	EUR	1 265 429,05
FR0013342060	TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	TAILOR CAPITAL	Actions	France	EUR	5 713 321,95
FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028-I	TAILOR CAPITAL	Obligations	France	EUR	5 528 544,00
IE0004MFRED4	X S&P 500 EW ESG 1C	XTR S&P USD-1C-ACC C.	Actions	Irlande	EUR	4 237 213,04
IE000L2TO2T2	1SHARES EURO CORP ESG UCITS	iShares Core EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR Dist	Obligations	Irlande	EUR	10 506 017,26
IE000TAL07E4	NB EURO HIGH YIELD BD-EYA	Neuberger Berman Euro Bond Absolute Return	Obligations	Irlande	EUR	4 896 187,56
IE00BN6JC386	NEU BERG GL INV GRD CR-USD X	Neuberger Berman Global Investment Grade Credit Fund	Obligations	Irlande	USD	1 555 305,10
LU1407890547	AM US T BOND LONG D-ETF ACC	AM.US TREAS.BD 10+Y UCIT.ETF D	Obligations	Luxembourg	EUR	3 592 771,05
LU1481202692	BNPP E.BL.BARC.EUR.AGG R.ETF C.	BNP PARIBAS MSCI EUROPE SMALL CAPS SRI S-SERIES PAB 5% CAPPED ETF	Obligations	Luxembourg	EUR	2 713 017,48
LU1681042609	AMUNDI MSCI EU ESG BROAD CTB	Amundi Euro Government Bond - UCITS ETF	Actions	Luxembourg	EUR	3 803 287,91
Total						72 392 949,80

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	9 111,08
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	9 111,08
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	-644 120,02
Frais de gestion	-183 336,81
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-827 456,83
Total des créances et dettes	-818 345,75

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI B	31/12/2024
Frais fixes	198 000,92
Frais fixes en % actuel	1,86
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI C	31/12/2024
Frais fixes	922 740,71
Frais fixes en % actuel	1,46
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2024
Frais fixes	95 644,88
Frais fixes en % actuel	0,95
Frais variables	6 783,44
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00
Titres re��us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0013342060	TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	5 713 321,95
	FR0013333572	TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	1 265 429,05
	FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028-I	5 528 544,00
	FR0011819036	TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	14 996 399,60
	FR0013287646	TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	13 247 379,20
Total			40 751 073,80

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	-801 070,20	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-801 070,20	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-801 070,20	

PART CAPI B		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-145 499,03	
Total	-145 499,03	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-563 276,94	
Total	-563 276,94	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-92 294,23	
Total	-92 294,23	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 709 352,40	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	4 709 352,40	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 709 352,40	

PART CAPI B		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	601 844,82	
Total	601 844,82	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	3 231 251,70	
Total	3 231 251,70	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	876 255,88	
Total	876 255,88	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			4 926 046,66	6,25
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 926 046,66	6,25
Banques			484 839,35	0,61
CRCAM BRIE PICARDIE PROV.ECH.	EUR	11 314	211 571,80	0,27
CRCAM PARIS ET ILE DE FRANCE	EUR	2 895	190 056,75	0,24
CRCAM TOULOUSE 31 CCI	EUR	1 108	83 210,80	0,10
Electronique / Equipements électriques			1 258 988,50	1,60
ASML HOLDING	EUR	1 855	1 258 988,50	1,60
Energie non renouvelable			1 385 111,61	1,76
TOTALENERGIES SE	EUR	25 953	1 385 111,61	1,76
SOC PLACEMENT IMMOBILIER			1 797 107,20	2,28
KLEPIERRE	EUR	23 615	656 497,00	0,83
MERCIALYS	EUR	112 820	1 140 610,20	1,45
Obligations			785 023,23	1,00
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			785 023,23	1,00
Finance générale			785 023,23	1,00
PEUGEOT INVEST 1,875%19-301026	EUR	8	785 023,23	1,00
Parts d'OPC et fonds d'investissements			72 392 949,80	91,95
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			64 562 965,71	82,01
1SHARES EURO CORP ESG UCITS	EUR	2 014 907	10 506 017,26	13,34
AMUNDI MSCI EU ESG BROAD CTB	EUR	11 342	3 803 287,91	4,83
BNPP E.BL.BARC.EUR.AGGR.ETF C.	EUR	287 332	2 713 017,48	3,45
FED SUPPORT MONETAIRE ESG-SI	EUR	30	338 076,60	0,43
NB EURO HIGH YIELD BD-EYA	EUR	394 218	4 896 187,56	6,22
NEU BERG GL INV GRD CR-USD X	USD	165 335	1 555 305,10	1,97
TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	EUR	36 645	5 713 321,95	7,26
TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	EUR	8 545	1 265 429,05	1,61
TAILOR CREDIT 2028-I	EUR	45 600	5 528 544,00	7,02
TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	EUR	121 576	14 996 399,60	19,05
TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	EUR	119 680	13 247 379,20	16,83
Autres OPC et fonds d'investissements			7 829 984,09	9,94
AM US T BOND LONG D-ETF ACC	EUR	541 562	3 592 771,05	4,56
X S&P 500 EW ESG 1C	EUR	93 614	4 237 213,04	5,38
Total			78 104 019,69	99,20

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d’intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d’une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	78 104 019,69
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 453 397,88
Autres passifs (-)	-827 456,83
Total = actif net	78 729 960,74

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	77 439 658,34	110 512 362,59
Actions et valeurs assimilées	2 163 080,91	4 508 594,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 163 080,91	4 508 594,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	766 943,93	659 527,23
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	766 943,93	659 527,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	74 509 633,50	105 344 241,36
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	74 509 633,50	105 344 241,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	5 758,66	22 128,91
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 758,66	22 128,91
Comptes financiers	643 658,12	1 437 048,25
Liquidités	643 658,12	1 437 048,25
Total de l'actif	78 089 075,12	111 971 539,75

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	79 042 829,07	111 927 199,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-225 939,14	1 223 117,95
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 091 297,71	-1 569 746,38
Total des capitaux propres	77 725 592,22	111 580 570,60
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	363 482,90	390 969,15
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	363 482,90	390 969,15
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	78 089 075,12	111 971 539,75

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	239 733,34	234 110,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	15 000,00	152 700,98
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	254 733,34	386 811,30
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	32 658,34
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	32 658,34
Résultat sur opérations financières (I - II)	254 733,34	354 152,96
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 699 925,03	2 068 387,78
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 445 191,69	-1 714 234,82
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	353 893,98	144 488,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-1 091 297,71	-1 569 746,38

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part B :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010487512	1,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,6 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
B	FR0011408806	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
I	FR0011731793	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010487512	3% TTC maximum de l'actif net
B	FR0011408806	3% TTC maximum de l'actif net
I	FR0011731793	3% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance**Part FR0010487512 C**

11.96% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (1)

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 11,96% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0011408806 B

20% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (2)

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Par exception, la période de cristallisation de la commission de surperformance de la part B sera supérieure à un an : du 07 février 2013 (date de création de la part B) jusqu'à la clôture du 31/12/2014. La période de cristallisation sera ensuite tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « B », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 20,00% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0011731793 I

15% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (3)

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Par exception, la période de cristallisation de la commission de surperformance de la part I sera supérieure à un an : du 10 février 2014 (date de création de la part I) jusqu'à la clôture du 31/12/2015.

La période de cristallisation sera ensuite tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « I », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 15,00% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
- Actions, Trackers, Droits : la société de gestion : 60% le dépositaire : 40% - Obligations : le dépositaire : 100% - OPC / FIA : le dépositaire : 100% - Marché à terme (Monep Eurex) : le dépositaire : 100% Actions, warrants, droits : 0.18 % maximum TTC Obligations, Obligations convertibles TCN : Forfait : 66 € TTC maximum OPCVM / FIA : 180 € TTC Maximum. Options : 0.30% de la prime - min 10€+ frais d'intermédiation Autres Marchés traités en € Futures et Options : 1 € / lot + Frais d'Intermédiation Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité: Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité: Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation: Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs: Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion. Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité Indépendante de la contrepartie.
- Diversification: L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation: Les garanties Financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	111 580 570,60	146 600 521,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	12 429 752,74	24 418 771,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-50 840 750,56	-50 319 338,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 093 837,40	2 500 383,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 268 594,44	-1 461 504,05
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-141 027,21	-83 041,77
Différences de change	-35 529,11	399 896,18
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 352 524,49	-8 760 882,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 664 347,20</i>	<i>-2 688 177,29</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 688 177,29</i>	<i>6 072 704,82</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 445 191,69	-1 714 234,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	77 725 592,22	111 580 570,60

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	766 943,93	0,99
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	766 943,93	0,99
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles à l'achat		
TOTAL Operations contractuelles à l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles à la vente		
TOTAL Operations contractuelles à la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	766 943,93	0,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	643 658,12	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	766 943,93	0,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	643 658,12	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	USD	USD	DKK	DKK				
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	3 752 173,22	4,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	510 396,01	0,66	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			37 049 640,75
	FR0011819036	TAI.CR.RDM CIB.I3D	15 317 324,40
	FR0013287646	TAIL.CR.S.DUR.I 3D	14 250 660,50
	FR0013333572	TAIL.ACT.ENTR.I 3D	1 353 978,67
	FR0013342060	TAIL.AC.AV.ISR I4D	2 467 197,18
	FR001400BW13	TAIL.CREDIT 28 I3D	3 660 480,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			37 049 640,75

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 091 297,71	-1 569 746,38
Total	-1 091 297,71	-1 569 746,38

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-870 692,48	-1 304 419,16
Total	-870 692,48	-1 304 419,16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-181 068,95	-211 426,33
Total	-181 068,95	-211 426,33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-39 536,28	-53 900,89
Total	-39 536,28	-53 900,89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-225 939,14	1 223 117,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-225 939,14	1 223 117,95

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-177 912,93	999 373,89
Total	-177 912,93	999 373,89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-32 575,42	141 895,77
Total	-32 575,42	141 895,77
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-15 450,79	81 848,29
Total	-15 450,79	81 848,29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	137 426 795,19	895 652,725	153,44	0,00	0,00	0,00	-1,03
31/12/2019	C2 PART CAPI B	26 842 631,96	227 376,861	118,05	0,00	0,00	0,00	-1,03
31/12/2019	I1 PART CAPI I	29 862 682,80	26 009,019	1 148,17	0,00	0,00	0,00	0,05
31/12/2020	C1 PART CAPI C	115 612 513,27	747 967,465	154,57	0,00	0,00	0,00	-2,35
31/12/2020	C2 PART CAPI B	19 428 240,46	163 671,368	118,70	0,00	0,00	0,00	-2,02
31/12/2020	I1 PART CAPI I	24 096 119,21	20 713,125	1 163,33	0,00	0,00	0,00	-11,13
31/12/2021	C1 PART CAPI C	109 375 495,67	675 201,10	161,99	0,00	0,00	0,00	5,81
31/12/2021	C2 PART CAPI B	16 749 411,37	134 985,673	124,08	0,00	0,00	0,00	4,14
31/12/2021	I1 PART CAPI I	20 475 614,01	16 701,125	1 226,00	0,00	0,00	0,00	50,59
30/12/2022	C1 PART CAPI C	91 160 542,63	601 244,162	151,62	0,00	0,00	0,00	-0,50
30/12/2022	C2 PART CAPI B	12 933 141,11	111 580,561	115,91	0,00	0,00	0,00	-0,62
30/12/2022	I1 PART CAPI I	7 486 886,86	6 479,00	1 155,56	0,00	0,00	0,00	4,31
29/12/2023	C1 PART CAPI C	61 193 320,72	385 637,983	158,68	0,00	0,00	0,00	-2,71
29/12/2023	C2 PART CAPI B	11 183 499,97	92 376,554	121,06	0,00	0,00	0,00	-2,31
29/12/2023	I1 PART CAPI I	5 348 771,53	4 392,00	1 217,84	0,00	0,00	0,00	-12,51

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	44 744,60500	6 847 465,34
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-260 350,78400	-40 330 147,91
Solde net des Souscriptions/Rachats	-215 606,17900	-33 482 682,57
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	385 637,98300	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI B		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 239,98100	383 513,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-22 443,98800	-2 649 189,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	-19 204,00700	-2 265 675,40
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	92 376,55400	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	4 466,00000	5 198 773,80
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-6 553,00000	-7 861 413,65
Solde net des Souscriptions/Rachats	-2 087,00000	-2 662 639,85
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 392,00000	

	En quantité	En montant
S1 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI B	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
S1 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010487512 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 357 151,76
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	4,63
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0011408806 C2 PART CAPI B	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,90
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	230 761,55
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,42
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0011731793 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	112 006,67
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0014003NT1 S1 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	5 758,66
Total des créances		5 758,66
Dettes	SRD et règlements différés	79 513,08
Dettes	Frais de gestion	283 969,82
Total des dettes		363 482,90
Total dettes et créances		-357 724,24

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTFEUILLE	77 439 658,34	99,63
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 163 080,91	2,78
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	766 943,93	0,99
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	74 509 633,50	95,86
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	5 758,66	0,01
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-363 482,90	-0,47
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	643 658,12	0,83
DISPONIBILITES	643 658,12	0,83
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	77 725 592,22	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						2 163 080,91	2,78
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						2 163 080,91	2,78
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						2 163 080,91	2,78
TOTAL FRANCE						2 163 080,91	2,78
FR0000045528 CRCAM PARIS ET ILE DE FRANCE			EUR	2 895		188 377,65	0,24
FR0000045544 CRCAM TOULOUSE 31 CCI			EUR	1 108		72 574,00	0,09
FR0000121964 KLEPIERRE			EUR	23 615		582 818,20	0,75
FR0010241638 MERCIALYS			EUR	112 820		1 121 994,90	1,45
FR0010483768 CRCAM BRIE PICARDIE PROV.ECH.			EUR	11 314		197 316,16	0,25
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						766 943,93	0,99
TOTAL Obligations & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						766 943,93	0,99
TOTAL Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé						766 943,93	0,99
TOTAL FRANCE						766 943,93	0,99
FR0013457405 PEUGEOT INVEST 1,875%19-301026	30/10/2019	30/10/2026	EUR	8	1,88	766 943,93	0,99
TOTAL Titres d'OPC						74 509 633,50	95,86
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						74 509 633,50	95,86
TOTAL FRANCE						55 606 733,43	71,54
FR0000009987 UNION + (IC)			EUR	33		6 438 055,80	8,28

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000984254 CM-AM DOLLAR CASH (IC)			USD	2 040		3 752 173,22	4,83
FR0007054358 AMUND EUR ST.50 II UC.ETF CAP.			EUR	88 660		4 221 545,90	5,43
FR0011374651 RICH.OBLIG.C.T.I FCP 4DEC			EUR	21		2 359 410,48	3,04
FR0011819036 TAILOR CRED.RDM CIBL.I FCP3DEC			EUR	131 660		15 317 324,40	19,71
FR0013287646 TAIL.CRED.SH.DURATION I FCP 3D			EUR	131 975		14 250 660,50	18,33
FR0013333572 TAIL.ACTIONS ENTREPR.I FCP 3D			EUR	9 977		1 353 978,67	1,74
FR0013342060 TAILOR ACT.AVEN.ISR I FCP 4DEC			EUR	17 514		2 467 197,18	3,17
FR0013433109 GEMCHINA I SICAV 3DEC			EUR	19 912		1 785 907,28	2,30
FR001400BW13 TAILOR CREDIT 2028 I FCP 3D			EUR	32 000		3 660 480,00	4,71
TOTAL IRLANDE						6 985 149,39	8,99
IE000KXCXR3 AMUNDI SP 500 ESG ETF			EUR	35 015		4 298 336,36	5,53
IE00BIYZSC51 ISH.COR.MSCI EUROP.UC.ETF EUR			EUR	90 389		2 686 813,03	3,46
TOTAL LUXEMBOURG						11 917 750,68	15,33
LU1650488494 AM.EURO GOV BOND 3-5Y UC.ETF C			EUR	81 954		11 917 750,68	15,33



TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
TAILOR AM
23, rue Royale
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron